

CONSEIL MUNICIPAL DE TAUVES
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU SAMEDI 25 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le samedi 25 juillet à dix heures, le Conseil Municipal de TAUVES, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle d'exposition, sous la présidence de Monsieur SERRE Christophe, Maire.

Etaient présents : SERRE Christophe, GIAT Laurent, BOYER Marie-Noëlle, DAUPHIN Bernard, GREGOIRE Bernard, SERRE Léa, BOYER MUNOZ Dominique, FALGOUX Jean-Louis, BONHOMME Didier, MANY Maxime, GAY Fabrice, BALLET Catherine, BERTRAND Régis, ESPINOUBE Sandrine

Excusé : VERGNOL Christophe (pouvoir à Jean-Louis FALGOUX)

Secrétaire de séance : Dominique BOYER MUNOZ

Date de convocation : 21 juillet 2020

Le procès-verbal de la séance du 15 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- rachat d'immeubles à l'Etablissement Public Foncier – SMAF – régularisation
- révision simplifiée du PLU à la Croix Haute en lien avec un projet de développement économique

Le Conseil Municipal donne son accord pour ces ajouts à l'ordre du jour.

1 – Budgets primitifs 2020

• ***Budget principal de la Commune***

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal du 7 février a voté le compte administratif et a affecté la totalité de l'excédent de fonctionnement 2019 à l'investissement 2020 (+90 535,25€).

Le report de l'excédent d'investissement 2019 se retrouve aussi en recettes d'investissement 2020 (+63 190,10€).

Les taux de fiscalité ont été maintenus à l'identique à savoir TH : 8,59% ; TFB ; 15,95% ; TFNB : 55,09% et cela fait près de 20 ans que les taux de fiscalité n'ont pas augmenté.

2020 est une année particulière avec le report du vote du budget fin juillet suite à la période de confinement qui a entraîné le décalage du second tour des municipales et les mesures de loi d'urgence du 23 mars mettant en place des situations exceptionnelles en terme de continuité financière des collectivités locales.

Le budget 2020 a été présenté en commission des finances le 23 juillet.

Il s'équilibre de la manière suivante :

- Section de fonctionnement : équilibrée en dépenses et recettes à **915 659€**
- Section d'investissement : équilibrée à **1 823 724.83€**

En fonctionnement, il convient de souligner une diminution par rapport à 2019 de 2.9% qui se retrouve principalement en dépenses sur le chapitre 12 masse salariale et en recettes sur les atténuations de produits liées également aux remboursements liés à la masse salariale. Si la plupart des recettes sont stables, nous avons été prudents dans les inscriptions de loyers.

Il y a certaines annulations suite au Covid, et certaines dépenses complémentaires, mais même sous contrainte, la plupart des services et des projets sont poursuivis. Un nouvel effort va être fait pour l'école afin de répondre encore plus aux besoins des enfants, des familles et de l'équipe enseignante.

En investissement, 2020 est une année presque aussi élevée que 2019 avec l'achèvement des travaux connexes à l'aménagement foncier, une importante tranche de voirie, des travaux de modernisation au camping, la concrétisation du projet de sentier thématique dans la forêt de Serrette et les études pour deux projets innovants : le projet de création d'un tiers lieux et les premières études en vue de la reconfiguration des bâtiments de l'ancienne maison de retraite avec l'ambition de créer une maison de santé pluridisciplinaire, des services aux personnes âgées et une résidence senior. C'est un projet très ambitieux qui nécessite des études précises, la recherche de partenaires et de financements.

Le remboursement des 600 000 euros de prêt relai de court terme contracté pour porter les travaux connexes est inscrit en totalité et sera effectué au fur et à mesure de la perception des subventions européenne, départementale, du FCTVA et des fonds de concours de Avèze et la Tour.

Le Maire présente le projet de budget 2020 de la commune.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré 10 votes pour et 5 abstentions adopte le budget primitif 2020

- **Tableau des emprunts**

Le tableau des emprunts permet de voir la situation des emprunts en cours : montant initial – date de début – durée – date de fin – capital restant dû.

En terme de stratégie budgétaire, il est proposé pour 2020-2021 de poursuivre les investissements et de recourir à un nouvel emprunt dont le montant ne dépasse pas l'annuité de manière à ne pas augmenter le capital restant dû.

L'opération de reconfiguration de la maison de retraite nécessitera une analyse et un montage financier précis, avec des aides extérieures, des partenaires et des loyers qui devront couvrir le plus possible la part communale, mais cela ne figure pas au budget 2020.

- **Assainissement**

La section d'exploitation est équilibrée à **48 738,30€** dont 9 308,21€ d'excédent de fonctionnement reporté et 4 498,98€ reporté en recettes d'investissement ;

La section d'investissement est équilibrée à **1 035 703,25€** et cela correspond à la réalisation de la station d'épuration, juste initiée fin 2019 avec un démarrage fin octobre et un retard dû à un souci de nappe phréatique, puis la période d'interruption en fin d'hiver au moment du confinement (pas de matériau pour l'entreprise)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré 10 votes pour et 5 abstentions adopte ce budget.

- **Lotissement les Côtes II**

Fonctionnement équilibré à **122 477,45€**

Investissement équilibré à **61 283,13€**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré 10 votes pour et 5 abstentions :

- adopte ce budget.

Madame Sandrine ESPINOUE demande ce qui concerne l'ex maison de retraite dans le budget 2020.

Monsieur le Maire précise que pour l'instant il n'y a que les charges d'assurance, de chauffage, d'électricité. Les opérations d'écritures liées à l'intégration dans le patrimoine communal seront effectuées plus tard dans l'année, la Trésorerie finalise cela en ce moment.

Monsieur le Maire précise que c'est la première fois depuis 2013 que le budget de la commune n'est pas voté à l'unanimité. Monsieur Fabrice GAY précise que si l'opposition s'abstient pour le vote des 3 budgets ce n'est pas parce qu'ils sont contre mais, étant fin juillet, le budget est déjà réalisé à 7/12^{ème} et les nouveaux élus ne connaissent pas bien les dossiers en cours.

• Tableau des effectifs

Monsieur le Maire présente les évolutions du tableau des effectifs :

* Administratif :

- Stagiairisation d'un adjoint administratif à mi-temps depuis le 1^{er} janvier (grade Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe)
- Fin d'un mi-temps thérapeutique au 16 août (grade Secrétaire de Mairie)

* Technique

- Mutation d'un agent technique qui a quitté la commune le 16 mars
- Retraite d'un agent de l'école au 1^{er} septembre
- Retraite d'un agent technique au 1^{er} novembre, en arrêt de travail depuis avril

Cela représente beaucoup de changements et les propositions d'évolutions suivantes :

*Sanitaire et social

- Passage de 0,8 ETP à 1 ETP de l'ATSEM au 1^{er} septembre

* Technique

- Passage de 0,8 ETP à 1 ETP de l'agent technique de l'école au 1^{er} septembre
- Appel à candidature pour un agent technique titulaire de la FPT à temps plein
- Réflexion sur un contractuel ou un renfort saisonnier pour les services techniques (actuellement un saisonnier 7 mois qui s'achève fin septembre et un contrat aidé qui s'achève fin octobre)
- Contrat à temps partiel pour 300h entre septembre 2020 et juin 2021 à l'école (temps cantine et temps d'activités libérés)

* Administratif

- Passage à temps non complet de la Secrétaire de Mairie à sa demande à compter du 16 août et redéploiement partiel à l'école

Cela doit permettre la continuité des services et la maîtrise de la masse salariale et des évolutions de carrière.

Pour l'entretien saisonnier, possibilité de recours à des prestataires extérieurs ponctuels (paysagiste, fleurissement, déneigement, entretien des fossés...).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- valide le passage à temps complet de l'ATSEM au 1^{er} septembre
- valide le passage à temps complet de l'agent technique qui travaille à l'école au 1^{er} septembre
- valide l'appel à candidature pour le poste à temps plein d'agent technique titulaire de la FPT
- valide le contrat à durée déterminée de 300h de septembre 2020 à juin 2021 pour assurer des missions à l'école ;
- autorise le Maire à lancer les appels à candidature correspondants sur le site emploi territorial et à solliciter l'avis du CDG 63 ;
- autorise le Maire à proposer des heures complémentaires si nécessaire à l'administratif ou en technique ;
- charge le Maire de signer tous documents s'y rapportant.

Monsieur Jean Louis FALGOUS s'interroge sur le fait de ne pas avoir voté le budget mais de voter toutes les dépenses.

- **Indemnités des Elus**

Les indemnités des Communes de moins de 1 000 habitants ont été revalorisées par la loi et le Maire pourrait ne pas en parler et bénéficier du taux plafond.

En outre pour aider les Communes, l'Etat attribue la dotation d'élu local qui vient en recettes de fonctionnement mais ne représente que 3 030€.

En 2019 et depuis près de 18 ans les indemnités cumulées du Maire plus les 4 Adjointes représentaient 30 000 euros.

Il est proposé d'intégrer seulement pour partie la revalorisation en fixant à 90% du plafond l'indemnité du Maire et des 3 Adjointes, soit une légère augmentation mais avec un Adjoint en moins, et d'indemniser les deux Conseillers Délégués à hauteur de 4% de l'indice.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- fixe l'indemnité du Maire à 90% de 40,3% soit 36,27% de l'indice brut 1027 (indice majoré 830) ;
- fixe les indemnités des 3 Adjointes à 90% de 10,7% soit 9,63% de ce même indice ;
- fixe les indemnités des 2 conseillers délégués à 4% de ce même indice ;
- décide que ces indemnités s'appliquent à compter du 4 juillet 2020.

2 – Autres affaires financières

- **Rachat d'immeubles à l'Etablissement Public Foncier – SMAF**

Monsieur le Maire expose :

L'Etablissement Public a acquis pour le compte de la Commune de Tauves, l'immeuble cadastrée ZH13 (ex B739 – 741) d'une superficie de 9 786m², afin de préparer l'aménagement de zone d'activités économiques,

Il est proposé au Conseil Municipal de racheter ces biens afin de poursuivre l'objectif défini ci-dessus. Cette transaction sera réalisée par acte notarié.

Le prix de cession hors TVA s'élève à 22 475,76€. Sur ce montant s'ajoutent des frais de portage pour 44,79€ dont le calcul a été arrêté au 31 décembre 2020 et, une TVA sur marge de 8,95€, soit un prix de cession toutes taxes comprises de 22 529,50€.

La collectivité a réglé à l'EPF Auvergne 22 000€ au titre des participations. Le restant dû est de 329,50€.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- accepte le rachat par acte notarié de l'immeuble cadastré ZH13 ;**
- accepte les modalités de paiement exposées ci-dessus ;**
- autorise le Maire à signer tout document relatif à cette procédure ;**
- désigne Maître Allard pour rédiger l'acte ;**
- s'engage à racheter à la demande de l'EPF Auvergne les biens acquis pour son compte dont le portage financier est arrivé à son terme.**

3 – PLU

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de sa rencontre ce jour avec le responsable de Proxiel. Son permis de construire risque d'être refusé car le bâtiment prévu est construit pour partie en zone A.

Afin de pouvoir donner toutes ses chances à ce projet synonyme de développement économique, Monsieur le Maire propose une révision simplifiée du PLU pour cette parcelle. Il sera proposé, lors de la révision, que la partie de parcelle concernée par la construction passe en zone Uj. En échange, une partie de la parcelle attenante, déjà en zone Uj, passera en zone A avec un solde constructible à peu près équilibré.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **accepte cette proposition ;**
- **autorise le Maire à lancer cette procédure de révision simplifiée ;**
- **charge le Maire des différentes démarches y compris la conception du dossier de révision simplifiée.**

4 – Préparation rentrée scolaire

Monsieur le Maire rappelle les horaires de l'école et des services municipaux :

7h à 8h50 : garderie

Ecole : 9h à 12h et de 13h30 à 15h45 sauf le mercredi après midi

Temps d'activités libérés : 15h45 à 16h15

16h30 – 18h30 : garderie

Il a été demandé et validé par l'IA, le maintien de la semaine à 4,5 jours et il est proposé de maintenir les horaires de la garderie périscolaire élargis l'an passé en commençant le matin à 7h00 et en allant jusqu'à 18h30 le soir ainsi que de maintenir les TAP à raison de 4 x 45 minutes de 15h30 à 16h15.

• *Tarif cantine et garderie*

Le Maire indique qu'il y a lieu de fixer les tarifs des repas de la cantine scolaire pour l'année scolaire 2020/2021. Depuis plusieurs années une petite évolution de 10 ou 20 centimes par repas est fixée chaque année. Les élus discutent d'une augmentation du tarif des repas sur la même base que les années précédents. Au nom de la majorité, Jean-Louis FALGOUX propose de maintenir, pour l'année scolaire à venir, les tarifs de 2019-2020, compte tenu des difficultés économiques et sociales de l'année 2020.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal fixe comme suit, les prix unitaires des repas pour l'année scolaire 2020/2021 :

Pour les élèves scolarisés :

- 3,20 € le repas pour les demi-pensionnaires inscrits au trimestre soit un forfait :

de 179,20€ pour les mois de septembre à décembre (56 jours)

de 128€ pour les mois de janvier à mars (40 jours)

de 147,20€ pour les mois d'avril jusqu'à la sortie des classes (46 jours)

- Ticket repas : 4,40€ pour les élèves (à partir du ticket 14 541)

Pour les adultes (enseignants, intervenants extérieurs ponctuels et personnel municipal) :

- Ticket repas : 6 € pour le personnel et les enseignants (à partir du ticket 3 121)
- Dans le cadre d'un forfait trimestriel, 4,20€ soit un forfait

de 235,20€ pour les mois de septembre à décembre (56 jours)

de 168€ pour les mois de janvier à mars (40 jours)

de 193.20€ pour les mois d'avril jusqu'à la sortie des classes (46 jours)

En cas de nouvelles difficultés liées au Covid, Monsieur le Maire précise qu'il serait prudent de prévoir le tarif du repas. Par ces faits, il est proposé d'appliquer les tarifs forfait trimestriel aux enfants qui mangeraient à la cantine mais au prorata du nombre de jours de présence.

5 – Convention de fourrière APA du Puy-de-Dôme (renouvellement)

Le Maire indique que la convention jusqu'alors en vigueur est arrivée à son terme le 10 août 2020. L'Association Protectrice des Animaux propose de renouveler pour une nouvelle durée de trois ans du 11 août 2020 au 31 décembre 2022.

La participation de la Commune sera de 0,594€ par habitant pour l'année 2020 ; 0,609€ pour 2021 et 0,624€ pour 2022.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- **accepte la nouvelle convention avec l'Association Protectrice des Animaux,**
- **autorise le Maire à la signer.**

6 - Questions diverses et d'informations

Il est précisé qu'aucun masques, lingettes, etc... ne doit être jeté dans le réseau d'assainissement collectif.

Les Masques du Département ont été livrés la semaine dernière. Chaque habitant est invité à se présenter en Mairie pour en récupérer (un masque par habitant de Tauves). Mme Sandrine ESPINOUBE demande des informations sur les compteurs Linky. Monsieur le Maire précise que la Secrétaire va rechercher les informations reçues en Mairie.